

**J**l intervient à tous les stades du projet de construction. Il réalise les premières études sur la base des moyens à mettre en œuvre et détermine si le projet est financièrement réalisable. Dans l'affirmative, le programme se précise. Le technicien peut alors déterminer, en tenant compte de tous les éléments qui ont été précisés (contraintes, adaptations nécessaires au site, techniques de construction choisies...), l'enveloppe financière qui devra être affectée aux travaux. En parallèle, il mène plusieurs actions : description technique des ouvrages, établissement de l'offre de prix de l'entreprise de bâtiment ou de travaux publics.

En cours de travaux, il aide au maintien de l'engagement initial en assurant un contrôle financier de la réalisation ; il dresse des états de situation, procède à des révisions de prix et à l'analyse des résultats du chantier.

## ➡ Débouçhés

Le technicien supérieur peut travailler dans un cabinet d'architecte ou d'économiste de la construction, un bureau d'ingénierie, un cabinet d'assurances ou une administration. Il peut également exercer son activité à titre libéral.

Les techniciens économistes de la construction déterminent le prix de revient de la construction, de la réhabilitation ou de la rénovation d'un bâtiment, d'une route ou d'un pont. Ils sont gestionnaires mais également présents sur le chantier.

La formation passe en revue la construction, du sol au plafond : techniques, matériaux, documents techniques et administratifs.

Le technicien intervient à toutes les étapes de la construction.

Il quantifie les besoins en matériaux ; il évalue les besoins en main d'œuvre. C'est lui qui planifie les interventions sur le chantier.

Entre bureau d'études et terrain, l'économiste supervise l'évolution des travaux et vérifie leur conformité avec le budget prévu. Il doit maîtriser les techniques du bâtiment et les méthodes de gestion propres à l'immobilier.

Les diplômés trouvent un emploi dans toutes les entreprises du BTP, les cabinets d'architectes ou d'économistes de la construction, les sociétés d'assurance et les services techniques des collectivités territoriales.

## Métier(s) accessible(s) :

- chef de chantier
- conducteur(trice) de travaux
- économiste de la construction

## ➡ Accès à la Formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant

**Dernière session 2022**

à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

## En priorité :

- BAC PRO Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie
- BAC STI 2D
- BAC PRO Technicien d'études du bâtiment option B : assistant en architecture

## ➡ Programme

Matières	1 ère année	2ème année
Français	3	3
Langue vivante I	2	2
Mathématiques	4	4
Sciences physiques	3	3
Etudes des constructions	7	6
Economie de la construction	9	8
Projet d'ouvrage	6	8
Langue vivante II (facultatif)	2	2

\*horaires hebdomadaires

## Grille d'examen

Épreuves	Coef.
<b>E.1 Français</b>	4
<b>E.2 Langue vivante étrangère</b>	2
<b>E.3 Mathématiques et sciences physiques</b>	
Sous-épreuve : Mathématiques	2
Sous-épreuve : Sciences physiques	2
<b>E.4 Economie de la construction</b>	
Sous-épreuve : Economie de la construction en maîtrise d'œuvre	3
Sous-épreuve : Economie de la construction en entreprise	3
<b>E.5 Etude des constructions</b>	
Sous-épreuve : Etudes techniques	3
Sous-épreuve : Définition d'ouvrages	3
<b>E.6 Epreuve professionnelle de synthèse</b>	
Sous-épreuve : Projet	5
Sous-épreuve : Compte rendu d'activité en milieu professionnel	2
<b>Epreuve facultative</b>	
Langue vivante étrangère	-
Engagement étudiant(1)	-

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel

d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E62 Compte rendu d'activité en milieu professionnel

## Descriptif des matières

### Enseignements généraux :

Français, langue vivante étrangère I, mathématiques, sciences physiques, langue vivante étrangère II (facultative)

### Enseignements technologiques et professionnels :

Études des constructions : savoirs liés à la construction, aux procédés constructifs et à la définition des ouvrages.

Économie de la construction : estimations prévisionnelles, étude des coûts et des offres de prix, planification et gestion financière, gestion du patrimoine immobilier ; environnement économique et gestion de l'entreprise, cadre juridique de la construction

Projet d'ouvrage (génie civil et économie-gestion) : travaux pratiques en groupe d'atelier permettant la réalisation par les élèves de dossiers technico-économiques

## Stages

Le stage se déroule en milieu professionnel en fin de première année. Sa durée est de 8 semaines à temps plein complet. Un rapport de stage est rédigé par le candidat.

## Statistiques

### Académie de Montpellier

En 2016 : 23 candidats inscrits, 23 présentés, 19 admis (soit 82,61% de réussite)

En 2017 : 26 candidats inscrits, 26 présentés, 21 admis (soit 80,77% de réussite).

En 2018 : 29 présents, 25 admis (soit 86,21% de réussite).

### Académie de Toulouse

En 2018 : 16 candidats présents, 9 candidats admis (soit 56,3% de réussite).

En 2019 : 15 candidats présents, 11 candidats admis (soit 73,3% de réussite).

## Poursuites d'études

Le BTS est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active. Cependant une poursuite d'études est envisageable vers une licence professionnelle ou une école d'ingénieur du domaine.

- Licence pro bâtiment et construction spécialité droit et techniques du montage d'opérations de construction - **Université de Nîmes (30)**.
- Licence pro Sciences, technologies, santé génie civil et

construction spécialité métiers de la construction et de l'environnement, travaux publics et environnement - **Université Montpellier II - IUT de Nîmes (30)**.

- Licence pro Sciences, technologies, santé bâtiment et construction spécialité économie de la construction - **Université Bordeaux I (33), Université Claude Bernard - Lyon 1 (69), Lycée La Martinière Monplaisir Lyon (69)**

Cette liste n'est pas exhaustive : il s'agit d'exemples des principales poursuites d'études que l'on peut faire après le BTS.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

## Où se former

### 30 Nîmes

Lycée technologique Dhuoda (*public*)

CFA Education Nationale - Lycée technologique Dhuoda (*public*) **A**

### 34 Montpellier

Lycée Léonard de Vinci (*Public*)

CFA Education Nationale - Lycée L. de Vinci (*Public*) **A**

### 66 Villelongue des Monts

CFA Education Nationale - Lycée A. Sauvy (*public*) **A**

### 31 Gourdan Polignan

Lycée Paul Mathieu (*Public*)

### 31 Toulouse

Lycée Urbain Vitry (*Public*) **A**

**A** formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

## Pour en savoir plus

- Guide régional "Après le Bac : choisir ses études supérieures"
- Dossiers Après le bac
- Dossiers Le dico des métiers
- Parcours Les métiers du bâtiment et des travaux publics
- Zoom sur les métiers Les métiers du bâtiment

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**